



crescendo

Aménagement d'une crèche et agrandissement de l'école

Le 26 février 2024, l'Assemblée communale a voté un crédit d'étude de Fr. 35'000 pour la création d'une crèche et de Fr. 140'000 pour l'agrandissement de l'école.

Les autorités communales vous présentent les solutions retenues ainsi que le crédit nécessaire à la réalisation du projet Crescendo.



Agrandissement de l'école

Le projet Crescendo prévoit l'extension de l'école actuelle vers l'Ouest. Deux modules seront réalisés pour accueillir six salles de classe, deux salles auxiliaires et un bureau de direction.

L'école manque actuellement de divers locaux, notamment de demi-classes permettant le co-enseignement et/ou appui, d'une salle polyvalente ainsi que d'un bureau de direction. La création en 2022 du cercle scolaire Bourrignon-Develier a supprimé en outre l'utilisation de la salle polyvalente en faveur d'une salle de classe.

L'aménagement d'une crèche en complément à l'UAPE «La Récré» dans le petit bâtiment scolaire exige le déplacement de deux classes et d'une salle partagée entre l'école et l'UAPE. Les besoins actuels de l'école sont de cinq salles: deux salles seront immédiatement occupées par les classes d'école enfantine, deux salles permettront la création d'une salle polyvalente, aménageable en deux salles de classe si besoin, et une salle pour l'aménagement de la bibliothèque. La dernière salle pourra permettre l'ouverture d'une nouvelle classe en fonction de l'évolution des effectifs.

Cette extension permettra de mettre aux normes le bâtiment scolaire, notamment au niveau de la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées par la construction d'un ascenseur. Le coût s'élève à Fr. 3'170'000, pour un bâtiment qui devra être le plus durable possible avec notamment des panneaux photovoltaïques en toiture et en façade.



Aménagement d'une crèche en complément à l'UAPE «La Récré»

La Commune mixte de Develier souhaite offrir à sa population une politique familiale complète. Dans cette perspective, les Autorités communales entendent compléter leur offre en matière d'accueil des enfants, avec l'ouverture d'une crèche qui accueillera les enfants de 3 mois à 4 ans, en complément à son unité d'accueil pour écoliers (UAPE), qui accueille actuellement les enfants de 4 à 12 ans depuis 2013.

Par décision du 20 décembre 2022, le Gouvernement a autorisé la création et le subventionnement d'un groupe d'accueil extrafamilial de dix places pour les enfants de 0 à 4 ans à Develier.

Après examen de diverses variantes, le Conseil communal, en collaboration avec le groupe de travail, a choisi d'implanter la crèche dans le bâtiment actuel de l'école enfantine. Accueillir tous les enfants de 0 à 12 ans dans un même périmètre est une opportunité unique pour les enfants et les parents. Cependant, cela implique le déplacement des classes et salle actuellement occupées par l'école.

En cours d'étude, il s'est avéré que le bâtiment de l'école enfantine existant était trop exigü; une extension au Nord a alors été étudiée. Le coût de la rénovation et de l'agrandissement s'élève à Fr 1'070'000. Il est à relever que le dimensionnement de la crèche permettra à brève ou moyenne échéance d'obtenir jusqu'à cinq places supplémentaires.



«Accueillir tous les enfants de 0 à 12 ans dans un même périmètre est une opportunité unique pour les enfants et les parents.»

Place de jeux

Le réaménagement de la place de jeux a été différé afin d'être intégré au projet Crescendo. Il s'avère judicieux de le réaliser dans la foulée des aménagements prévus. Le devis s'élève à Fr. 260'000. La Délégation jurassienne à la Loterie romande a déjà promis une aide financière de Fr. 40'000.



Financement du projet Crescendo

Les coûts de l'ensemble du projet Crescendo sont les suivants:

Investissement

Aménagement de la crèche/UAPE	Fr. 1'070'000
Extension de l'école	Fr. 3'170'000
Aménagement de la place de jeux	Fr. 260'000
TOTAL	Fr. 4'500'000

Une demande de crédit de Fr. 4'500'000 vous est soumise.

Charges financières

Une campagne de recherche de soutien financier sera lancée en cas d'acceptation du crédit. Ajouté au subventionnement légal qui devrait s'élever à Fr. 600'000, nous pouvons estimer que la charge nette restante s'élèvera à Fr. 3'500'000.

La charge financière devrait s'élever à environ Fr. 162'000 par année (amortissement de Fr. 106'000 et intérêts de Fr. 56'000 selon les taux actuels), montant supportable pour les finances communales.

Appréciation du Conseil communal

Selon le Conseil communal, le projet d'agrandissement de l'école qui vous est présenté se justifie pleinement.

De nombreuses constructions sont prévues dans le village. La zone de construction pour l'habitation actuellement libre s'élève à 5 hectares. Selon une statistique établie par les aménagistes, une augmentation à terme de la population de 200 à 300 habitants est prévisible; le nombre d'élèves supplémentaire plausible est de 10 à 15.

Ce choix se justifie également au vu des enjeux pédagogiques.

En août 2022, l'école de Develier a accueilli les élèves de Bourrignon pour former le cercle scolaire Bourrignon-Develier. Ce cercle scolaire est composé actuellement de 113 élèves de Develier et 22 élèves de Bourrignon. 43 enfants de Develier et 8 enfants de Bourrignon fréquentent l'UAPE. Certes, les statuts du Cercle scolaire primaire Bourrignon-Develier prévoient «qu'en cas de manque de place, des cours peuvent être dispensés à Bourrignon», dans les locaux de l'école inoccupée. Toutefois, il s'avère que les classes de cette école ne suffisent pas à satisfaire les besoins actuels.

Fonctionner sur deux sites est possible, mais ne serait ni bénéfique ni souhaitable pour les élèves. L'enseignement aujourd'hui n'est plus celui d'antan avec un enseignant par classe. Le maintien d'un site unique se justifie par une foule d'éléments, tels que l'accès aux cours facultatifs et de langue, aux devoirs surveillés, à la bibliothèque, à la médiatrice et à l'infirmière scolaire. L'horaire est identique pour tous les élèves, il y a moins de transport d'élèves et l'accès à l'UAPE est facilité, notamment pour le repas de midi.

Au terme de son analyse, le Conseil communal estime qu'il est opportun, pour ne pas dire fondamental, de disposer d'une structure unique pour l'école, à laquelle est rattachée une crèche et l'UAPE afin de ne pas essaimer les lieux de formation et d'accueil.

Le Conseil communal est convaincu que l'investissement, certes conséquent, se justifie pleinement sur le long terme. En effet, la proposition de réalisation d'un campus scolaire qui regroupe une crèche, une unité d'accueil pour écoliers et les classes de la 1^{re} à la 8^e Harmos, comprenant également une belle place de jeux, constitue une solution adéquate qui contribue de façon patente au soutien de la jeunesse, des familles et au développement durable du village.

Investir dans notre école et dans les structures d'accueil, c'est investir pour nos enfants et pour l'avenir de Develier !

